

| |
|-----------------|
| Département |
| PAS DE CALAIS |
| Canton |
| BULLY LES MINES |
| Commune |
| BULLY LES MINES |

DÉCISION

DONATIONS FAMILLE JEAN MALLET

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 01 octobre 2021 rendue exécutoire le 06 octobre 2021 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Considérant que les archives municipales de la ville de Bully les Mines peuvent accepter des donations privées en vue d'alimenter son fonds.

DECIDE

Article 1 : Accepte la donation de M. Jean-Louis KAPLIUS (famille MALLET) du 20/01/2023 correspondant à une ensemble de documents relatifs à la vie publique et privée de M. Jean MALLET, maire de Bully les Mines de 1951 à 1983. Un inventaire sommaire est ici annexé à la présente décision.

Fait à BULLY LES MINES, le vingt-trois Janvier deux mil vingt-trois.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 Janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20230123-2023-090223-02-DE
Date de télétransmission : 27/01/2023
Date de réception préfecture : 27/01/2023